



# Projet Associatif

Période : 2020/2025

## Historique :

L'association fut créée le 6 mars 2020 et déclarée en préfecture le 9. Cette création résulte de la volonté des 7 membres fondateurs de se réunir et de se structurer en une entité indépendante afin de proposer à la population de Saint-Pierre de partager autour du tir à l'arc.

Les débuts sont chaotiques du fait de l'absence de lieu de pratique dédié et d'incident empêchant le tir en intérieur.

## Constat :

L'association grâce au don de la STSA en matériel, héritière des arcs de la précédente association de tir à l'arc, et la place qu'elle nous a laissé sur le stand Henry Sautot, ont permis la tenue de 2 heures de pratiques la première saison puis 4 heures à la rentrée 2020.

Les premières subventions ont permis l'acquisition d'arc pour compléter notre pouls ainsi que de flèche.

## Projet :

- 1) Signature d'une convention d'occupation du terrain permettant la sécurisation du lieu de pratique
- 2) Equipement du lieu de pratique
- 3) Développement de l'offre et vie du club
- 4) Formation des bénévoles volontaires
- 5) Distinctions pour les membres de l'association

## Objectif :

- 1) Convention lieu de pratique

Considérant l'absence de lieu de pratique formellement en notre possession, il est de ce fait nécessaire de continuer les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir des conventions

- Auprès de la CT975 propriétaire de la parcelle du stand Sautot pour avoir le terrain en gestion directe





En salle :

- Installation du filet de protection du club
- Reconnaissance des lignes de pas de tir et de cible pour garantir la même distance
- Stockage / transport des cibles mobiles

### 3) Développement (2021/2025)

- Vie du club
  - i. Journée ou ½ journée de cohésions (regrouper les différentes séances pour garder une unité au club)
  - ii. Repas associatifs
  - iii. Participation aux manifestations caritatives de l'archipel
  - iv. Organisation de tournois / compétition entre archer du club
  
- Offres : proposition de nouvelle pratique
  - i. Run archery
  - ii. Battle archery
  - iii. Partenariat FFTA (licence) pour arbalètes
  - iv. Accueil de pratique diverse (propulseur, sarbacane...)

### 4) Formation (dès 2021)

Faire le forcing auprès de la FFTA pour le déplacement de cadre technique afin de former les bénévoles volontaires pour les formations fédérales assistant moniteur.

Tenter d'obtenir une dérogation aux obligations de résultat en compétition pour la formation de moniteur fédéral.

### 5) Distinctions

Une fois les terrains de pratique « stabilisés »

- Proposer le passage de flèche pour « acter » la progression de l'archer
- Accompagner en cas de besoin l'archer qui souhaite s'aguerrir en compétition (à l'extérieur)